

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Noyau du centre historique de Lima
Lieu : Ville de Lima
Etat partie : Pérou
Date : 25 septembre 1990

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que l'inscription de ce bien culturel sur la Liste du Patrimoine mondial en tant qu'extension du site 500 sur la base du Critère IV.

C) OBSERVATIONS DE L'ICOMOS

Le bureau du Patrimoine mondial a recommandé l'inscription de ce bien en juin 1991, sous réserve que les autorités péruviennes proposent une réglementation détaillée pour la sauvegarde de ce centre historique ce qui permettrait de préciser la méthode adoptée pour la délimitation de la zone et sa conservation et sous réserve également que les autorités compétentes confirment leur engagement de respecter la réglementation proposée.

Depuis lors, le groupe le plus impliqué pour ce qui est de l'inscription du bien à la liste du Patrimoine Mondial, la Historical Lima Foundation, n'a pas ménagé sa peine. Une Réglementation générale pour le centre historique de Lima a été élaborée puis approuvée le 18 octobre 1991 par la République du Pérou. Le 30 octobre 1991, le National Cultural Institute (institut national culturel), responsable de l'application de la réglementation à l'échelon national et qui a participé à son élaboration, l'a adopté comme le document-clé de la future mise en valeur du centre historique de Lima. Dans le même temps, un décret fédéral dont l'objet est de promouvoir les investissements privés pour la réorganisation urbaine (dans l'intérêt du patrimoine culturel) a été promulgué et des efforts sont déjà parvenus à déplacer les vendeurs de rue et les exploitations commerciales "sauvages" vers les "centres d'activité commerciale populaires" de la périphérie de façon à décongestionner le centre-ville.

L'ICOMOS a pu examiner cette réglementation, et estime qu'il s'agit là d'un excellent instrument qui pourrait même, dans des circonstances analogues, servir de modèle pour la mise en valeur d'autres centres historiques. Les dispositions suivantes permettent de juger de la qualité de la réglementation.

- mettre en relation les interventions autorisées en fonction de la nature particulière des sites et des structures: recourir à une méthode de zonage (et de sous-zonage) pour identifier les tendances souhaitées à l'intérieur desquelles les besoins, les circonstances et les valeurs spécifiques permettront de déterminer des actions appropriées;
- rechercher un cadre basé sur la mise au point d'une méthode de gestion et son utilisation pour, en particulier, favoriser la conservation physique,
- favoriser la cohésion des mandats, juridictions et programmes fédéraux et municipaux, qu'ils travaillent ensemble ou en concurrence;
- rechercher une méthode de gestion qui associe activité et vie dans le centre historique de Lima avec fonction et activité dans l'ensemble de la ville.

La zone pour laquelle nous recommandons l'inscription présente une forme tout à fait inhabituelle de pieuvre qui résulte de l'identification et de l'intégration des seules structures qui présentent une très haute valeur architecturale. Une réglementation précise contrôle la destination et la mise en valeur de la zone ainsi que le développement des régions urbaines et naturelles avoisinantes situées de part et d'autre du Rimac.

D) JUSTIFICATION

La proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial du noyau historique de Lima est, en réalité, une demande d'extension d'un site déjà inscrit: l'Ensemble conventuel de San Francisco (C 500, inscrit en 1988).

Lima, dont le nom n'est que la déformation du mot indien Rimac (orateur) qui désigne la rivière qui traverse la ville, a été fondée en 1535 par l'explorateur espagnol Francesco Pizarro. La proximité de la côte fit que la nouvelle ville devienne la résidence du vice-roi du Pérou (à la place de Cuzco). Le port fortifié de Callao permit la

défense maritime de la ville, tandis qu'une enceinte fortifiée fut construite à la fin du XVII^e siècle pour mettre Lima à l'abri des éventuels envahisseurs de l'intérieur des terres.

La capitale péruvienne fut dotée d'une université (San Marcos) dès 1551 et la première imprimerie y fut installée dès 1584. La vie culturelle de la ville fut fortement influencée aussi par les nombreuses fondations des ordres religieux (monastères de San Francisco, Santo Domingo, San Augustin, etc.). La ville atteint un grand essor économique et culturel au XVII^e siècle.

Le noyau historique de la ville se situe sur les deux rives de Rio Rimac. Les monuments construits autour de la Plaza de Armas (cathédrale, chapelle Sagrario, palais archiépiscopal) ou dans son voisinage (monastère de Santo Domingo), ainsi que tout le quartier qui se trouve entre cette place et le monastère San Francisco, sont placés sur la rive gauche de Rio Rimac. De l'autre côté, il y a un quartier résidentiel avec des promenades et un des plus anciens ensemble conventuel de la ville (monastère des Descalzos).

Les monuments historiques (édifices religieux ou civils, tels le palais Torre Tagle) compris dans le périmètre proposé pour inscription datent des XVII^e et XVIII^e siècles et sont typiques pour le baroque hispano-américain. L'architecture des autres bâtiments est souvent représentative de la même époque, de sorte que - malgré l'insertion dans l'ancien tissu urbain de constructions du XIX^e siècle (telle la Casa Courret de style Art Nouveau) - ce noyau historique de la ville est évocateur de Lima telle qu'elle était à l'apogée du Royaume espagnol du Pérou.

Critère IV. Le centre historique de Lima est un excellent témoignage de l'architecture et du développement urbain d'une ancienne cité coloniale espagnole importante en Amérique Latine tant au plan politique, qu'économique et culturel.

ICOMOS, novembre 1991